AR Prefecture
043-200073401-20230928-2023078-DE
Reçu le 09/10/2023

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

**COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL** **N0 2023. 078**
**10 PLACE ST ROBERT**
**43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de la convocation : 19/09/2023

Membres en exercice : 43 présents : 24 Votants : 29 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 29

**SEANCE du 28 Septembre 2023**

L'an deux mille vingt -trois le Jeudi vingt-huit Septembre à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Lantriac.

**Membres présents** : Villard Serge, Roudil Aymeric, Chorliet Christian, Aubry Alexandre, Romieu Hervé, Fargier Jean-Marc, Dunand Grgic Dominique, Mauté Annie, Bresselle Pierre, Bonnet Raphaël, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Jourdan Laure, Ribes Michel, Guenard Chantal, Gentes Laurent, Delmas Françis, Defay André, Mourlevat Marie-Agnès, Cabanes François, Chambon Jean, Allary Jean-Pierre, Abrial Raymond.

Procuration de : Dessalces Bonnet Laurence à Mauté Annie, Jean-Pierre Sabatier à Defay André, Ferret André à Mourlevat Marie-Agnès, Veysset Marie-Christine à Cabanes François, Miramand Christine à Abrial Raymond.

Secrétaire de séance : Bresselle Pierre

OBJET : Projet de fonctionnement lieu d'Accueil Enfants Parents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la communauté de communes Mézenc Loire Meygal ;

Vu la charte de la laïcité de la branche famille élaborée et adoptée en septembre 2015 par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales ;

Vu l'article L214-1-1 du Code de l'Action Sociale et des familles mentionnant la charte nationale d'accueil du jeune enfant ;

Vu l'article L214-1-2 du Code de l'Action Sociale et des familles mentionnant la charte nationale du soutien à la parentalité ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-061 du 28 juin 2023 pour la création du Lieu d'Accueil Enfants Parents communauté de communes Mézenc Loire Meygal (Laep) ;

Après avoir entendu l'exposé du vice-président Mr ARCIS Michel délégué à la petite enfance, le conseil communautaire adopte le nom du Laep itinérant : « La parent'aise ».

Il entérine le projet de fonctionnement du Laep ci-annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20230928-2023078-DE
Reçu le 09/10/2023

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

Dans le cadre des actions en faveur de la parentalité, le Laep itinérant « La Parent'aise » a pour mission de conforter la relation enfants-parents et d'élargir cette relation à d'autres enfants et d'autres adultes. Il facilite l'exercice de la fonction parentale à partir d'une écoute et d'échanges autour de liens familiaux et sociaux. Pour l'accueil du public, parents et enfants de moins de 4 ans, deux lieux d'accueil ont été désignés :

- Antenne de Lantriac du Laep itinérant « La Parent'aise », ouvert un lundi sur deux de 15h30 à 17h30,
- Antenne de Le Monastier-sur-Gazeille du Laep itinérant « La Parent'aise » ouvert un vendredi sur deux de 9h30 à 11h30.

Ces temps seront organisés dans les mêmes locaux que les antennes du Relais petite enfance Mézenc Loire Meygal.

Une convention d'objectifs et de financement concernant l'aide au financement des Laep sera signée avec la Caisse d'Allocations familiales de la Haute-Loire.

A chaque séance, au moins deux accueillants doivent obligatoirement être présents pour être garants du respect des règles de vie spécifiques à ce lieu, de la réalisation du projet et favoriser la qualité de l'accueil vis-à-vis du public. Les accueillants seront formés à l'écoute et à la posture d'accueillant en Laep avant son ouverture prévue le 04 décembre prochain. Ils bénéficieront de temps d'analyse de la pratique et/ou de supervision régulièrement. En conformité avec le référentiel national d'activité, les accueillants devront valider 8 heures de séances d'analyse de la pratique et/ou de supervision par accueillant et par an minimum.

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité le projet de fonctionnement.

**Le président, Jean Marc FARGIER**




Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme